

# ECHOS DE NOTRE SENSIBILISATION DES PARLEMENTAIRES

**L**e 18 avril 1997, ainsi que nous l'avons rapporté dans «L'Essor» n° 280, page 13, nous avons adressé une lettre à tous les sénateurs et à tous les députés pour les sensibiliser aux problèmes de la Gendarmerie dans un temps où on allait aborder la loi budgétaire de 1998. Nous ne pouvions pas prévoir, à cette date, la dissolution de l'Assemblée nationale... Nous avons reçu beaucoup de réponses, en particulier des députés mais les conjonctures étant évolutives, il s'est opéré des changements importants... Si bien que la sélection de petites phrases rapportées ci-dessous est, forcément, très limitative et nous tenons bien à préciser que nous n'avons cité que celles qui nous semblaient les plus significatives ou les plus engagées...

## Les députés

«La Gendarmerie devrait, je pense, s'adapter convenablement et assez vite aux nouvelles conditions d'exercice de ses missions. Elle devrait avoir les moyens de recruter les engagés dont elle a besoin.» Robert Pujade, député de la Côte-d'Or.

«Au cours des quatre dernières années, il ne s'est pas passé un débat à l'Assemblée nationale concernant de près ou de loin la Gendarmerie, sans que je pranne position en faveur de votre Arme, des hommes qui la composent auxquels je ne cesse de rendre hommage, en connaissance de cause, et de leurs besoins en effectifs comme en matériels.» Robert Pandraud, député de la Seine-Saint-Denis.

«Comme vous j'éprouve donc une certaine crainte, à la fois quant au niveau de sécurité des biens et des personnes assurée par la Gendarmerie et quant aux conditions d'exercice de leurs fonctions par les gendarmes. Ce dossier doit, en tout état de cause, être revu et faire l'objet d'un débat approfondi.» Laurent Fabius, député de la Seine-Maritime.

«Cette réforme censée accroître les effectifs de la Gendarmerie conduit en réalité à en diminuer les effectifs opérationnels. La Gendarmerie perdrait les gendarmes auxiliaires ainsi qu'un certain nombre de personnels d'active, notamment des sous-officiers, dans le cadre de la professionnalisation des armées. La politique consistant à remplacer ces éléments par des gendarmes, qui ne figuraient pas jusqu'alors dans les unités opérationnelles, et par des volontaires du service national au statut et aux compétences incertains, me semble présenter des risques importants.» Paul Quilès, député du Tarn...

«En ce qui concerne les volontaires de la Gendarmerie, pour tenir compte de la nature spécifique des emplois dont cette arme a besoin pour accomplir ses missions incompressibles de sécurité publique, Charles Millon, ministre de la Défense, a décidé de retenir la proposition du directeur général de la Gendarmerie nationale consistant à remplacer 11.222 des 16.232 volontaires initialement envisagés par des gendarmes auxiliaires sous contrat. Bien évidemment ceci nécessite désormais une concertation interministérielle.» Michel Péricard, député des Yvelines.

«Cette réorganisation est justifiée, nous dit-on, par une évolution de la menace. Je crains, pour ma part, que des motivations d'économies budgétaires aient été plus présentes dans l'esprit du gouverne-

ment.» Jean Pierre Chevènement, député du Territoire-de-Belfort.

## Les sénateurs

«Vous pouvez être assuré que lors de l'examen du budget 1998, je serai particulièrement vigilant sur ces questions et ne manquerai pas d'interpeller le ministre compétent pour lui demander que tout soit mis en œuvre pour permettre à la Gendarmerie nationale de poursuivre ses missions, ce qu'elle fait avec grande compétence et grand dévouement.» Jean Jacques Hyst, sénateur de Seine-et-Marne.

«Je suis convaincu, pour ma part, que la défense éclairée des intérêts de la Gendarmerie sert l'intérêt général de la nation.

En revanche les crispations et le refus de changement ne peuvent qu'affecter l'image de l'Arme alors même que la capacité d'adaptation et le dévouement de la Gendarmerie n'ont jamais cessé de conserver une valeur exemplaire.» Michel Alloncle, sénateur de la Charente.

«En ce qui concerne le budget 1998 de la Gendarmerie, il devra effectivement rattraper un certain retard dans la mise à niveau des équipements.» Roger Husson, sénateur de la Moselle. ■

## SÉNAT

Docteur MICHEL ALLONCLE  
SÉNATEUR DE LA CHARENTE  
SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA DÉFENSE  
MEMBRE DU CONSEIL DE L'EUROPE  
QUESTEUR DU CONSEIL GÉNÉRAL  
MAIRE HONORAIRE DE RUFFEC

Republique Française

Ruffec, le 03 MAI 1997

Monsieur le président,

J'ai pris connaissance avec intérêt du courrier que vous avez bien voulu m'adresser, ainsi qu'à plusieurs de mes collègues, en date du 18 avril 1997. Je m'étonne toutefois que vous évoquiez le climat «d'indifférence générale» dans lequel se dérouleraient les réformes que connaît aujourd'hui la Gendarmerie nationale.

Si «indifférence» il y a, ce qui reste d'ailleurs à démontrer, elle n'est en tout cas pas le fait du Sénat ni de son rapporteur pour avis sur le budget de la Gendarmerie, responsabilité dont la commission des affaires étrangères et de la défense m'a chargé depuis de nombreuses années.

J'avais en effet alerté mes collègues au moment de l'examen des crédits de la défense pour 1997, sur les différents sujets que vous évoquez. Je vous renvoie à cet égard à mon rapport écrit où, sans remettre en cause le principe des réformes, je m'interrogeais sur leurs conditions de mise en œuvre. Je relevais en particulier les «nombreuses inconnues» liées à la rationalisation des emplois de soutien et à la mise en place du volontariat. Je jugeais également excessif le nombre de programmes d'équipement menacés.

J'exercerai une même vigilance au moment de la discussion du projet de loi de finances pour 1998. En outre, au-delà de la présentation de l'avis budgétaire, mes contacts réguliers avec la Gendarmerie, ainsi que les fréquentes visites d'unités, me permettent d'une part de me tenir informé de l'état d'esprit du personnel de la gendarmerie et d'autre part de conduire des études sur des sujets particuliers comme, aujourd'hui, le rôle de la gendarmerie dans les zones périurbaines.

Je suis convaincu, pour ma part, que la défense éclairée des intérêts de la Gendarmerie sert l'intérêt général de la nation. En revanche les crispations et le refus de changement ne peuvent qu'affecter l'image de l'Arme alors même que la capacité d'adaptation et le dévouement de la Gendarmerie n'ont jamais cessé de conserver une valeur exemplaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de mes salutations distinguées et de mes sentiments dévoués.

Monsieur René FABE  
Président de l'Union nationale du personnel  
en retraite de la Gendarmerie

127, rue du Faubourg-Saint-Denis  
75010 PARIS

Docteur Michel ALLONCLE  
Rapporteur du Budget de la Gendarmerie